(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 034 093**
A2

(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **81400169.9**

(22) Date de dépôt: **04.02.81**

(51) Int. Cl.³: **E 04 H 1/12**, E 04 H 1/06, E 05 G 5/00

(30) Priorité: **11.02.80 FR 8002911**

(43) Date de publication de la demande: **19.08.81 Bulletin 81/33**

(84) Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE**

(71) Demandeur: **BATISYNTHESE, 11, rue Le Verrier, F-75006 Paris (FR)**

(72) Inventeur: **Aubouin, Guy, 27 Boulevard de l'Yser, F-75017 Paris (FR)**
Inventeur: **Giscard, Pierre-Henri, 134 rue d'Assas, F-75006 Paris (FR)**
Inventeur: **Loviton, Christian, 24, rue Ramus, F-75020 Paris (FR)**

(74) Mandataire: **Cuer, André, CABINET CUER 30, rue de Léningrad, F-75008 Paris (FR)**

(54) Module monobloc transportable, à haute sécurité, notamment pour agence bancaire automatique.

(57) L'invention concerne un module à haute sécurité.

Un module monobloc 1, transportable, comporte une enceinte blindée divisée en deux zones (6, 7) séparées par une paroi blindée 8 munie éventuellement d'un terminal 9 qui est actionné par un support magnétique (par exemple une carte) lequel manœuvre la serrure 3 de la porte 2 d'accès au public. L'enceinte est constituée d'une ossature 10 recouverte du côté interne par des tôles de blindage 11 et du côté externe par des tôles décoratives 12. Une partie au moins des ouvertures comporte un vitrage blindé constitué d'un sandwich verre-pellicule de butyral polyvinylique doublé d'une vitre de verre.

Application, notamment, à des opérations bancaires et d'assurances ou des expositions et ventes d'objets précieux.

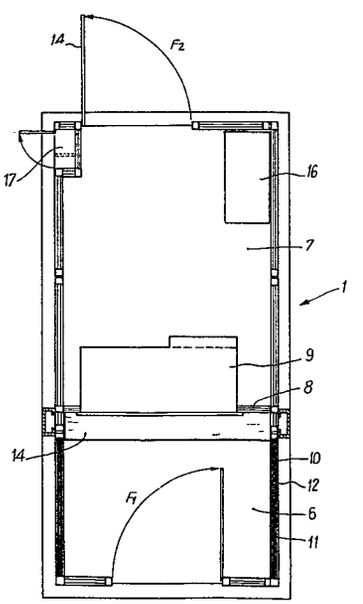

EP 0 034 093 A2

0034093

La présente invention concerne un module monobloc transportable et plus particulièrement un module bancaire à fonctionnement automatique.

On connait des terminaux financiers installés en façade bancaire, notamment des distributeurs automatiques de billets qui sont actionnés à l'aide de cartes magnétiques codées que l'utilisateur introduit dans le dispositif. Cependant, ces installations ne permettent pas de multiplier le nombre de points de vente offerts par les banques et de répondre aux désirs des clients quant au rapprochement entre le lieu de travail ou de domicile et la banque. De plus, il est impossible d'offrir aux clients un espace clos répondant à leurs souhaits en matière de sécurité et de confort et qui leur soit accessible en permanence.

Par conséquent, un but de l'invention est de donner une solution satisfaisante à ces problèmes, jusque là non résolus. Un autre but de l'invention est de permettre à un établissement commercial, par exemple une banque, une compagnie d'assurance, une bijouterie, une exposition d'objets d'art, de développer un réseau de présentation et/ou distribution à un coût très inférieur à celui d'un réseau traditionnel, tout en maintenant des normes de sécurité très strictes.

Pour parvenir à ce but, l'invention propose un module monobloc de grande sécurité qui comporte une enceinte blindée divisée en deux zones, à savoir une zone d'accès au public et une zone dite technique, la séparation étant effectuée au moyen d'une paroi blindée. De plus, la zone d'accès au public comporte une porte dont la serrure est actionnée de l'extérieur du module au moyen d'impulsions électriques transmises par un support magnétique et manoeuvrée de l'intérieur du module par un bouton-poussoir. Ainsi, seuls les utilisateurs possédant un support magnétique, par exemple une carte magnétique traditionnellement employée avec des distributeurs de billets, pourront ouvrir la porte du module et pénétrer à l'intérieur. De plus, l'utilisateur est séparé de la zone technique par une paroi blindée, ce qui accroit encore la sécurité des fonds ou objets divers déposés dans la zone technique.

Selon une réalisation avantageuse, la paroi de séparation est munie d'un terminal d'ordinateur, par exemple d'un distributeur automatique de billets ou d'un guichet automatique de banque, dont la face avant se trouve dans la zone d'accès au public et dont la partie arrière se trouve dans la zone technique. Si le module selon l'invention est

utilisé pour une exposition d'objets de valeur, bijoux, collections de pièces anciennes, etc, la paroi blindée sera transparente et ne comportera pas de terminal. En outre, quand le terminal est un distributeur automatique de billets ou un guichet automatique de banque, le support magnétique actionnant la serrure de la porte d'accès permet d'actionner automatiquement ce distributeur de billets ou ce guichet automatique de banque.

La description suivante, en regard des dessins annexés à titre d'exemple non limitatif, permettra de mieux comprendre comment la présente invention peut être mise en oeuvre.

La figure 1 est une vue en perspective du module selon l'invention.

La figure 2 est une vue en coupe de l'objet de la figure 1.

La figure 3 est une vue en perspective de l'intérieur du module du côté de la zone d'accès au public.

Comme on le voit sur la figure 1, le module automatique monobloc 1 se présente sous la forme d'un parallélépipède muni d'une porte 2 permettant l'accès à l'intérieur du module. La serrure 3 se trouvant sur le bloc poignée 4 est électrique et fixée sur le vantail qui s'ouvre du côté intérieur du module, selon la flèche F_1 (voir figure 2). La gache (non représentée) est fixée sur le montant d'huisserie. Du côté situé à l'intérieur du module, sur le bloc poignée, se trouve un bouton-poussoir permettant l'ouverture mécanique de la cabine. Un clavier digital 5 permet l'introduction d'une carte magnétique. L'utilisateur se présentant à l'extérieur du module introduit sa carte dans la fente prévue à cet effet et tape sur le clavier le numéro de code de la carte. Celle-ci est attirée à l'intérieur de la cabine. La serrure reçoit l'impulsion d'ouverture de la porte 2. Le pène de la serrure se bloque en position arrière en retenue mécanique. L'utilisateur entre dans le module, referme la porte et la carte ressort seulement du côté intérieur. Pour sortir, il suffit de déverrouiller mécaniquement la porte.

En considérant la figure 2, on voit que les parois du module sont blindées et que l'enceinte est divisée en deux zones, à savoir la zone d'accès 6 au public et la zone dite technique 7. La paroi blindée 8 divisant le module est munie d'un terminal 9 dont la face avant se trouve dans la zone d'accès 6 et la partie arrière se trouve dans la zone technique.

Les parois avant, arrière, latérales ainsi que le plafond et

éventuellement le sol du module sont constituées d'une ossature 10 constituée de préférence de tubes métalliques et recouverte du côté interne par des tôles de blindage 11 et du côté externe par des tôles décoratives 12.

Le module comporte en outre des ouvertures 13 munies d'un vitrage blindé, notamment d'un ensemble constitué par plusieurs couches de pellicules de butyral de polyvinyle, intercalées chacune entre des vitres de verre, le tout étant doublé d'une vitre de verre épaisse et transparente.

De préférence le support magnétique, à savoir la carte, par commande de la serrure de la porte 2 d'accès, permet d'actionner le terminal 9. Celui-ci peut être par exemple un distributeur automatique de billets ou un guichet automatique de banque.

La zone technique 7, dans laquelle s'effectuent les opérations financières, par exemple le chargement en billets et la maintenance, est munie d'une porte 14 s'ouvrant dans le sens de la flèche F_2 ; cette porte est réalisée en tôle blindée et comporte une serrure de sécurité multi-points.

Le confort de l'usager est obtenu grâce à un système de chauffage et un éclairage appropriés dans les deux zones. Une tablette 14 (figure 2) est prévue pour permettre la pose de sacs, serviettes et paquets. L'ensemble du module est alimenté en électricité par l'intermédiaire d'un compteur 17. En outre on peut prévoir une caméra 15 complétant le système de sécurité. Par ailleurs, la zone technique peut renfermer un coffre-fort 16.

Bien entendu la description du module qui vient d'être faite n'est qu'un cas particulier non limitatif, Son utilisation n'est pas réservée à des opérations financières. Un module du même genre peut être utilisé par exemple à l'exposition de bijoux. La paroi blindée 8 est alors constituée d'un sandwich transparent verre-pellicule de polymère qui est doublé d'un verre transparent.

Le module dans son ensemble est posé et arrimé sur une épaisse chappe de béton et peut être relié à plusieurs lignes téléphoniques. Il permet de recevoir la clientèle vingt quatre heures sur vingt quatre et son implantation, ne nécessitant pas de permis de construire, peut être réalisée dans un délai très court.

Une telle implantation, par exemple comme mini-agence bancaire, peut être faite en divers lieux tels que hall de gare, aéroport, grands magasins, centres commerciaux, entreprises, trottoirs...etc. Bien entendu, il est possible de juxtaposer dans une disposition quelconque, par exemple en quinconce, plusieurs modules monoblocs selon l'invention.

0034093

REVENDICATIONS

1. Module monobloc transportable, à haute sécurité, caractérisé en ce qu'il comporte une enceinte blindée divisée en deux zones, à savoir une zone d'accès au public et une zone dite technique, la séparation étant réalisée au moyen d'une paroi blindée.

2. Module selon la revendication 1, à fonctionnement automatique, caractérisé en ce que la zone d'accès au public comporte une porte dont la serrure est actionnée de l'extérieur du module au moyen d'impulsions électriques transmises par un support magnétique et commandée de l'intérieur du module par un bouton-poussoir.

3. Module selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la paroi blindée de séparation est munie d'un terminal d'ordinateur dont la face avant se trouve dans la zone d'accès au public et dont la partie arrière se trouve dans la zone technique.

4. Module selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le support magnétique actionnant la serrure de la porte d'accès au public permet d'actionner le terminal.

5. Module selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'enceinte est constituée d'une ossature recouverte du côté interne par des tôles de blindage et du côté externe par des tôles décoratives.

6. Module selon la revendication 5, caractérisé en ce que l'ossature est constituée de tubes métalliques.

7. Module selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il comporte des ouvertures munies d'un vitrage blindé, notamment d'un ensemble constitué d'un sandwich transparent verre-pellicule de butyral de polyvinyle doublé d'une vitre de verre épaisse et transparente.

8. Module selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la zone technique possède une porte d'ouverture vers l'extérieur en tôle blindée.

9. Application du module selon l'une quelconque des revendications 1 à 8 à des opérations bancaires et d'assurances, à des expositions et ventes d'objets précieux.

0034093

Fig. 1

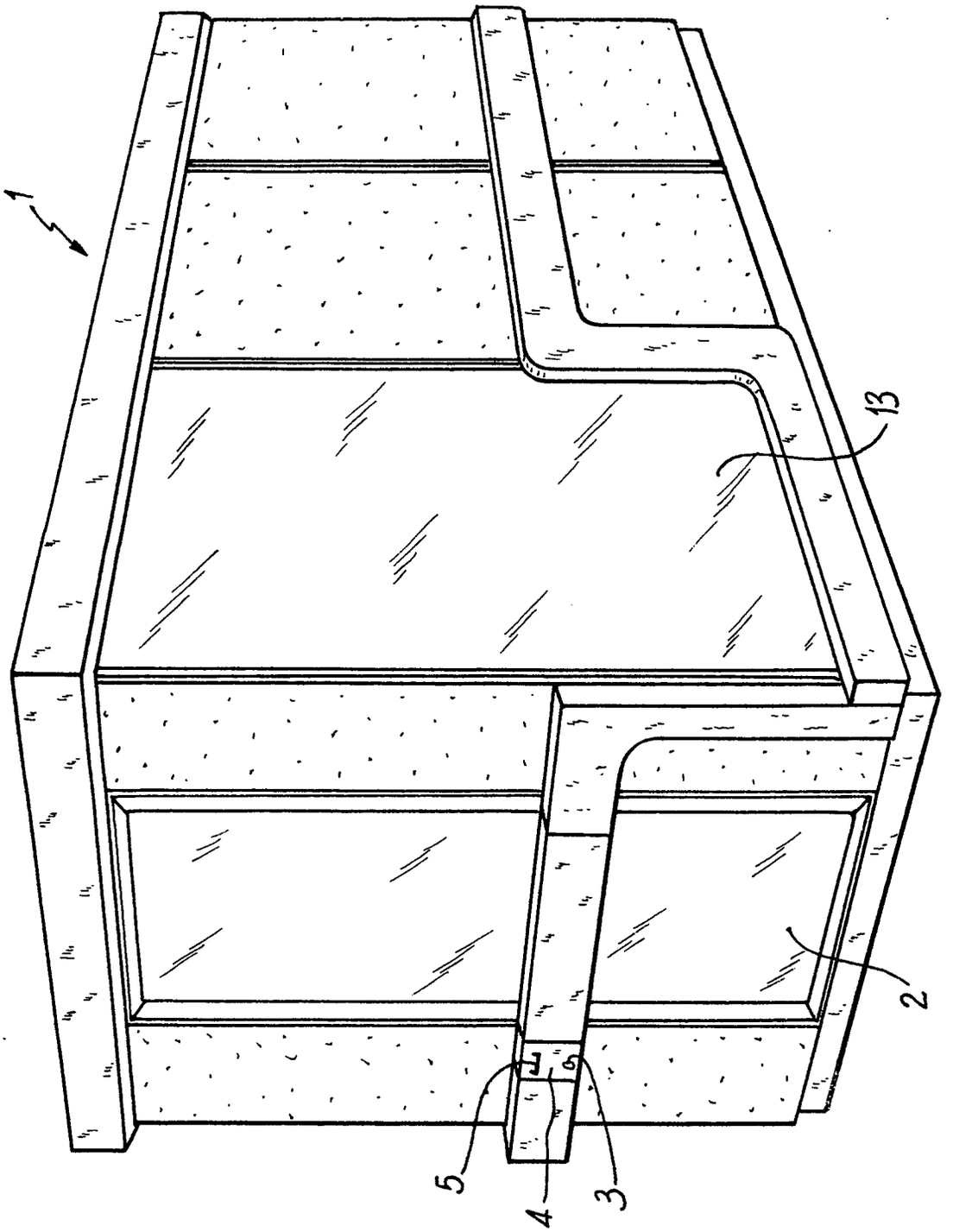

0034093

Fig. 2

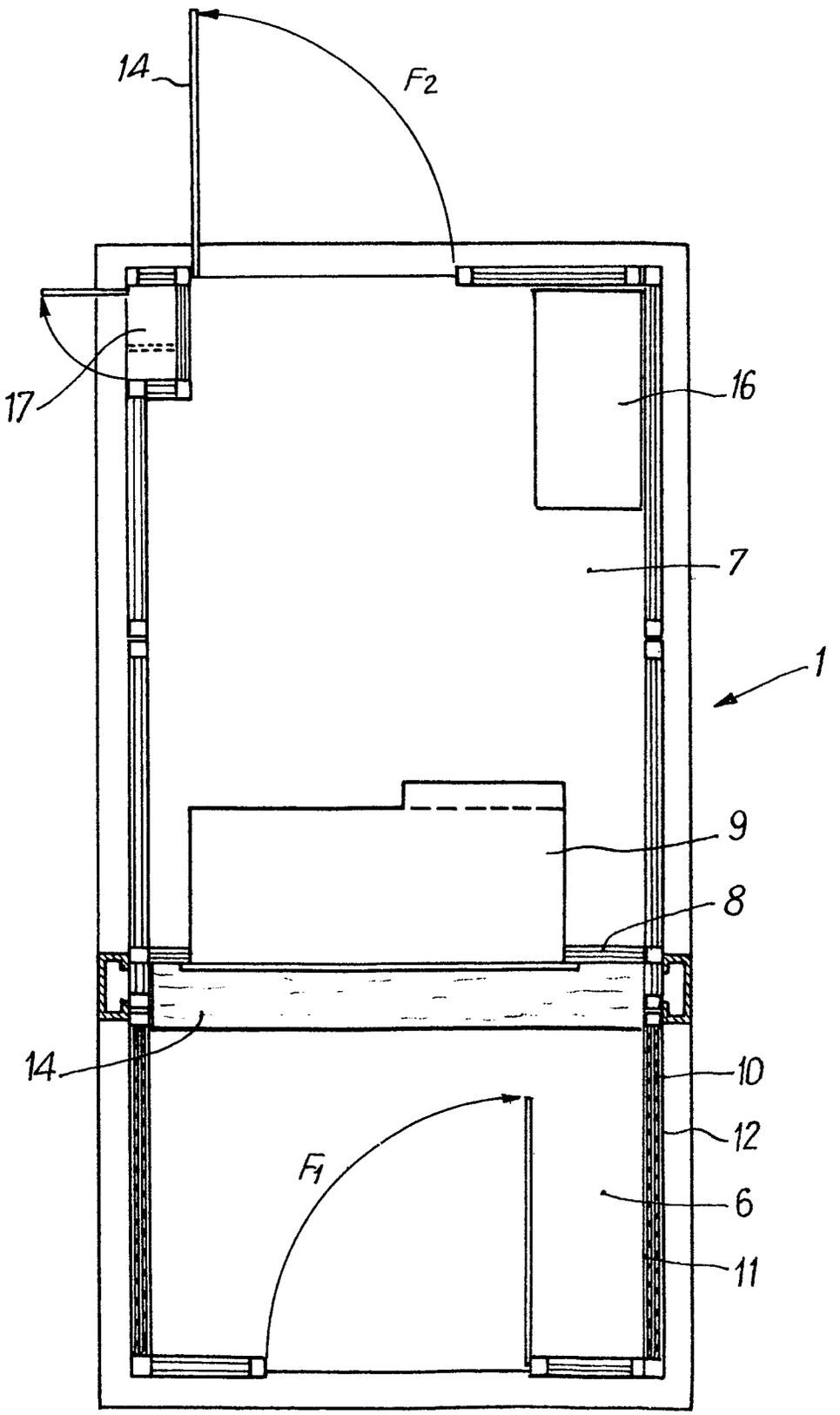

0034093
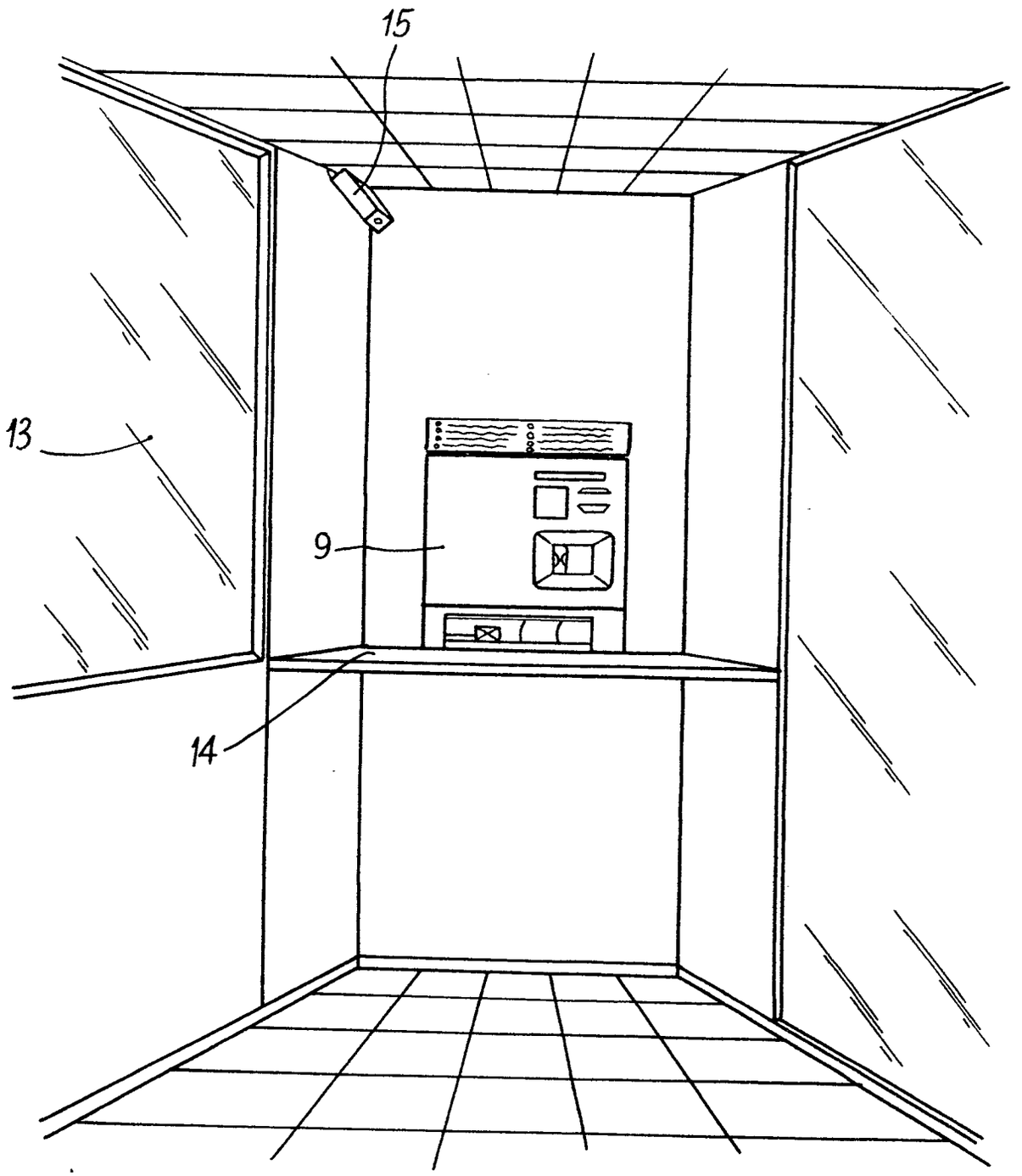
Fig:3